



VILLE DE
CHAMPAGNEY
(Haute-Saône)

DELIBERATION DU CON
DE LA COMMUNE DE

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

ID : 070-217001205-20221024-20221083-DE



Séance du 24 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 17 octobre 2022

Date affichage : 02 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. AMAROT-HOUSSARD – G. SALVI – C. LAMBOLEY – T. SCHLUMBERGER – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET – P.E. PHEULPIN

Pouvoirs : V. TRARI MEDJOUÏ a donné pouvoir à B. PY

Excusés : T. SEGUIN – Y. TESTON – S. TETOT – S. LAMBERT – O. HOUILLOIN

Absents : C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – D. RANOUX – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – Q. COUVREUR

Mme Béatrice PY a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2022/10/83

Tarifs Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme : Uniformisation des tarifs pour les groupes périscolaires et scolaires – Tarif Carnet philatélique intégrant les frais

Uniformisation des tarifs pour les groupes scolaires et périscolaires :

Il est rappelé qu'un groupe est composé d'au moins 10 personnes.

Actuellement, il existe 3 tarifs pour les groupes scolaires et périscolaires qui sont fonction de leur âge et de leur localisation géographique :

Pour les moins de 10 ans et les établissements scolaires de la CCRC : gratuit

Pour les 10-16 ans : 1 €

Pour les 16 ans et plus : 2 €

Il est proposé de simplifier ce tarif qui pose problème pour les groupes mixant des enfants d'âge différents (Cours Moyen, seconde et périscolaire, CFA) et pour faciliter la gestion des groupes qui choisissent de régler leur prestation avec Pass culture. Un prix unique (1 €) quel que soit l'âge est proposé. Seuls les établissements de la CCRC bénéficieront de la gratuité puisque, outre, les établissements scolaires, il est proposé d'appliquer cette mesure aux établissements périscolaires (Francas, secteur jeunes...)

Il est convenu que le règlement de ce tarif par les groupes scolaires et périscolaires intègre automatiquement la visite guidée de la Maison de la Négritude (durée 1heure) que les groupes sont libres de faire ou pas. Toute autre prestation (atelier contes, circuit extérieur, projection film, ...) sera facturée au forfait soit 25 €.

Si le Conseil Municipal accepte ces principes, il est proposé d'appliquer ces nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2023.

Le règlement intérieur de la Maison de la Négritude sera modifié en conséquence.

Carnet timbres offert par le Groupe La poste dans le cadre du mécénat :

Afin de permettre aux personnes qui souhaiteraient acquérir ce carnet lancé le 17 septembre dernier et qui ne peuvent se déplacer à la Maison de la Négritude, il est proposé un second tarif intégrant les frais d'expédition soit 13 euros

Pour rappel, le prix de vente à la Maison de la Négritude est de 10 € qui sera intégralement utilisé pour la réalisation d'un mannequin habillé en uniforme de garde du corps pour évoquer le rôle supposé de Jacques-Antoine Piqueler dans la rédaction du cahier de doléances de Champagne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- VALIDE les tarifs proposés ci-dessus,
- VALIDE la modification du règlement intérieur correspondant.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.

- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

